Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après sept années (Etat au 1^{er} février 2010)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : En 2009, 387 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui est un record, à l'exception de la première année suivant l'entrée en vigueur. Jusqu'à présent, 1'415 demandes ont été approuvées. Ainsi, la Confédération soutient la création de plus de 25'000 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation d'environ 50% de l'offre d'accueil estimée. 224 demandes sont encore en traitement. Ainsi, le crédit d'engagement à disposition est épuisé. De nouvelles demandes peuvent encore être déposées, elles seront toutefois enregistrées sur une liste d'attente. Elles ne pourront être approuvées que si le Parlement accepte une prolongation du programme et accorde un nouveau crédit.

Demandes approuvées

Jusqu'à maintenant, 1'415 demandes ont été approuvées. 698 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 624 des structures d'accueil parascolaire et 93 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. La Confédération soutient de cette manière la création de 25'322 nouvelles places d'accueil : 13'225 en structures d'accueil collectif de jour et 12'097 en structures d'accueil parascolaire. 31 % des places ont été créées en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-16 ans), les cantons de ZH, BS, NE, VD et ZG ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 14 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

Demandes cloturées

Sur les 1'415 demandes approuvées, 787 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 13'956 places ont ainsi été créées, dont 8'408 en structures d'accueil collectif de jour et 5'548 en structures d'accueil extrascolaire. Au total, des aides financières pour un total de 82.1 Mio ont été versées. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

Taux d'occupation des places d'accueil

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Durant la dernière année de contribution, en moyenne les trois quarts des places des crèches nouvellement créées sont occupées, et à peine les deux tiers des places des nouvelles structures d'accueil extrascolaire (voir graphiques en annexe).

Exploitation des institutions

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés entre 2 et 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (32%). Un tiers des enfants

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de 31 demandes qui avaient été approuvées, mais dont l'offre d'accueil prévue n'a pas du tout démarré ou a été arrêtée après une courte période.

fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% 1 jour et un autre 3 jours. 64% des enfants sont accueillis à la journée, et 33% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare. Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 70% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 55% des enfants accueillis y paient un tarif réduit. Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, une bonne moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et les plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 12 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares. Environ un tiers des enfants sont accueillis 1 jour par semaine, un quart 2 jours par semaine. 58% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 29% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 45 % des employés ne disposent pas d'une formation spécifique. Comme pour les structures d'accueil collectif de jour, presque les trois quarts des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Un tarif réduit n'y est toutefois appliqué que pour 63% des enfants accueillis.

• Projets pilotes pour l'introduction de bons de garde

Grâce à la modification de l'ordonnance entrée en vigueur le 1er octobre 2007, des projets pilotes pour l'introduction de bons de garde peuvent désormais être soutenus. La Confédération peut accorder des aides financières à des projets pilotes dans lesquels des bons pour la garde des enfants en structure d'accueil collectif de jour seront remis à des particuliers. Les communes qui mènent des projets pilotes ont la responsabilité de leur mise en place et de leur conduite. Avec l'introduction de bons de garde, les parents devraient être directement au bénéfice des subventions (financement des personnes), et ainsi être libres d'acheter les prestations de garde de leur choix.

La Ville de Lucerne est la première à avoir introduit les bons de garde dans le cadre d'un projet pilote dès le 1er avril 2009. Tous les enfants d'âge préscolaire et domiciliés en Ville de Lucerne qui bénéficient d'une place d'accueil ont en principe droit à un bon de garde. L'accueil doit avoir lieu dans une crèche autorisée par la Ville à participer au système des bons de garde, ou par le biais d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour autorisée. La valeur du bon dépend du niveau d'activité professionnelle et du revenu des parents. L'argent est payé directement aux parents, qui de leur côté paient l'entier du coût de l'accueil à l'institution. On trouve de plus amples informations sur ce projet pilote à l'adresse :

http://www.stadtluzern.ch/de/onlinemain/dienstleistungen/?dienst_id=16190

Les communes lucernoises de Horw et Hochdorf ont également introduit les bons de garde dès le 1er août, respectivement dès le 1er septembre 2009. Ces deux projets pilotes s'inspirent fortement de celui de Lucerne. Le montant des bons de garde a toutefois été adapté à la situation de chacune des communes concernées.

La Confédération soutient financièrement ces 3 projets pilotes; elle a dans cette optique conclu des contrats de prestations prévoyant des aides financières pour un montant total maximal de 2.6 Mio.

Evaluation de la durabilité

En décembre 2008, l'OFAS a commandé une étude d'évaluation, pour examiner principalement la question de la durabilité des places créées grâce aux aides financières. L'étude a également porté sur l'effet d'impulsion, c'est-à-dire qu'on a cherché à savoir si

le programme de la Confédération avait déclenché dans les cantons et les communes des activités favorisant la création de places d'accueil. Les 391 institutions dont la demande avait été traitée au 31 décembre 2007 ont été incluses dans l'étude.

Durabilité: les résultats montrent que celle-ci est très importante; 99 % des structures d'accueil collectif de jour et 94 % des structures d'accueil parascolaire existaient encore au moment de l'enquête, au printemps 2009. Seules deux des premières et trois des secondes avaient dû fermer après la suppression des aides financières sans pouvoir être remplacées par une structure analogue. Deux structures d'accueil de midi ont aussi dû fermer, mais là une offre analogue de la commune a pris le relais. Au terme des aides financières, la majorité des structures a maintenu le nombre de places d'accueil proposées ou l'a même augmenté. Le taux d'occupation des places a également augmenté en moyenne. Depuis la suppression des aides, une partie des structures a encore amélioré son offre, notamment en ce qui concerne les horaires, le taux d'encadrement et la qualification du personnel, s'adaptant ainsi à la demande. La grande majorité des structures a pu compenser la suppression des aides financières, principalement grâce à l'augmentation des contributions des parents et des communes, résultat d'un meilleur taux d'occupation. Seules 7 % des structures d'accueil collectif de jour et 10 % des structures d'accueil parascolaire ont un problème de financement latent, car elles n'ont pas encore pu compenser cette suppression et ont dû puiser dans leurs réserves ou ajourner des investissements.

Effet d'impulsion: les conditions politiques générales se sont souvent améliorées dans les cantons et les communes depuis le début du programme d'impulsion de la Confédération, en 2003. Même s'il existe des indices d'une influence de ce programme, un effet d'impulsion direct n'a pas pu être prouvé.

L'étude complète (en allemand) se trouve dans la rubrique Publications du site internet http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/00112/index.html?lang=fr

Montants engagés

Pour le financement des aides financières, le Parlement a accordé deux crédits d'engagement d'un montant de 200 et de 120 millions de francs. Avec les 1'415 demandes approuvées et les contrats de prestations passés pour les projets pilotes de bons de garde, un montant total de 158 millions de francs est engagé. Au 31.12.2009, 113.5 Mio avaient d'ores et déjà été payés. Si les 224 demandes encore en traitement pouvaient être acceptées, un montant supplémentaire de 30.2 Mio serait engagé.

• Epuisement du 2ème crédit d'engagement et prolongation du programme d'impulsion

Le deuxième crédit d'engagement de 120 Mio. à disposition pour la période de février 2007 à janvier 2011 est épuisé. De nouvelles demandes d'aide financière peuvent quand même encore être déposées. Elles seront enregistrées sur une liste d'attente. Une décision les concernant ne pourra toutefois intervenir que lorsque le Parlement se sera prononcé sur la prolongation du programme d'impulsion.

Le 17 février 2010, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de prolonger le programme d'impulsion pour 4 ans. En raison de la situation tendue des finances fédérales, le cadre financier proposé est limité à 80 Mio de francs. Pour cette raison, le programme d'impulsion devrait à l'avenir se concentrer sur le domaine pour lequel une intervention de la Confédération apparaît comme étant la plus nécessaire, à savoir l'accueil des enfants d'âge préscolaire. De plus amples informations se trouvent sur le site internet http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/01153/index.html?lang=fr

Annexe: Données statistiques

Annexe

Données statistiques (Etat au 1er février 2010)

Nombre de demandes approuvées: 1'415

Répartition par type d'accueil :

Structures d'accueil collectif de jour	698 (49%)	492 nouvelles structures	206 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	624 (44%)	425 nouvelles structures	199 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	93 (7%)	79 formations et perfectionnements	14 projets

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	988	70%
Collectivités publiques	427	30%

Nombre de nouvelles places créées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	698	13'225
Structures d'accueil parascolaire	624	12'097
Total	1'415	25'322

Nombre de places d'accueil créées par année d'ouverture :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ¹	2010 ¹	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'203	1'842	48	13'225
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'535	1'956	2'830	1'396	0	12'097
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'484	4'379	5'033	3'238	48	25'322

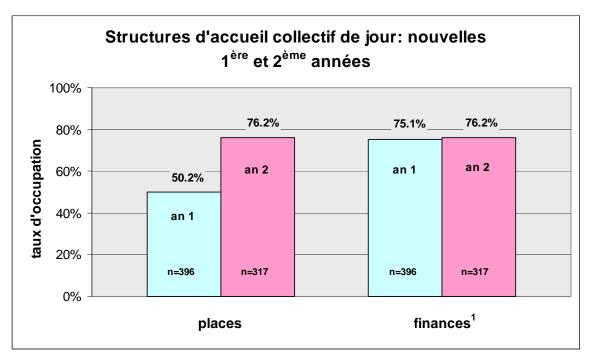
¹ ne tient pas compte des demandes pendantes, avec lesquelles au moins 4'300 places supplémentaires seront créées

Montants engagés :

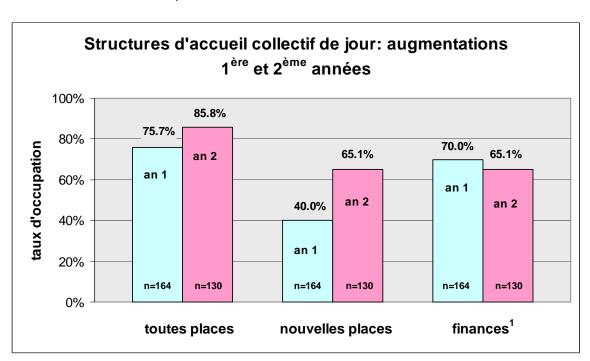
	Nombre de demandes	Engagements (montant total maximum)
Demandes approuvées (y.c. 3 projets pilotes)	1'418	158.2 Mio.
Dont déjà payés		113.5 Mio.
Demandes pendantes	224	30.2 Mio.

Annexe

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour



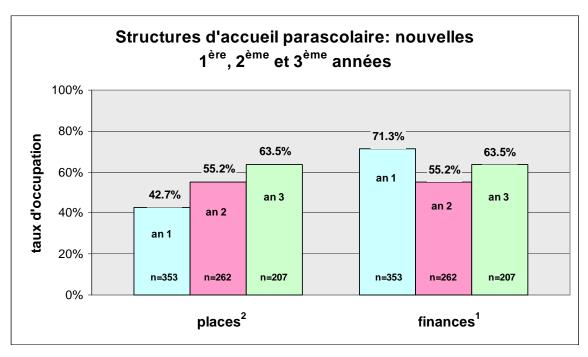
1 Part du montant maximum possible des aides financières



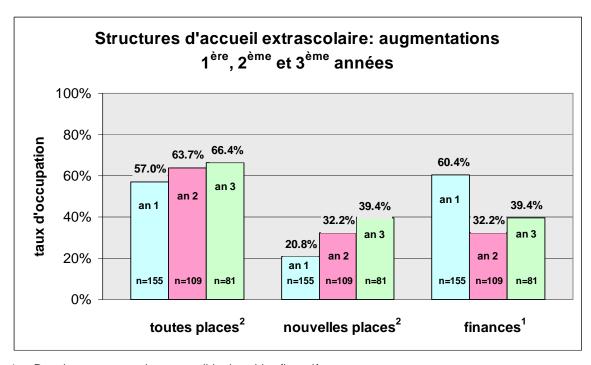
1 Part du montant maximum possible des aides financières

Annexe

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Annexe

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

	demandes		nouvelles	s places	nouvelle	nouvelles places		s places	population	
	accep	otées	accueil colle	ctif de jour	accueil pa	rascolaire	to	tal	0 - 16	ans
canton	nombre	en %	nombre	en %	nom bre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	91	6.4%	774	5.9%	633	5.2%	1'407	5.6%	106'370	7.8%
Al	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	3'271	0.2%
AR	7	0.5%	40	0.3%	81	0.7%	121	0.5%	9'886	0.7%
BE	158	11.2%	1'241	9.4%	823	6.8%	2'064	8.1%	161'297	11.9%
BL	45	3.2%	259	2.0%	404	3.3%	663	2.6%	45'178	3.3%
BS	47	3.3%	414	3.1%	806	6.7%	1'220	4.8%	25'608	1.9%
FR	44	3.1%	371	2.8%	242	2.0%	613	2.4%	54'821	4.0%
GE	41	2.9%	1'601	12.1%	0	0.0%	1'601	6.3%	82'369	6.1%
GL	9	0.6%	28	0.2%	95	0.8%	123	0.5%	6'943	0.5%
GR	20	1.4%	108	0.8%	172	1.4%	280	1.1%	32'359	2.4%
JU	12	0.8%	109	0.8%	52	0.4%	161	0.6%	13'662	1.0%
LU	70	4.9%	474	3.6%	373	3.1%	847	3.3%	68'571	5.0%
NE	40	2.8%	323	2.4%	358	3.0%	681	2.7%	31'885	2.3%
NW	6	0.4%	40	0.3%	25	0.2%	65	0.3%	7'312	0.5%
OW	3	0.2%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	6'828	0.5%
SG	84	5.9%	436	3.3%	766	6.3%	1'202	4.7%	88'487	6.5%
SH	13	0.9%	125	0.9%	122	1.0%	247	1.0%	12'099	0.9%
SO	30	2.1%	188	1.4%	243	2.0%	431	1.7%	43'206	3.2%
SZ	17	1.2%	113	0.9%	67	0.5%	180	0.7%	27'254	2.0%
TG	37	2.6%	250	1.9%	378	3.1%	628	2.5%	45'360	3.3%
TI	49	3.5%	576	4.4%	362	3.0%	938	3.7%	52'998	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6'523	0.5%
VD	134	9.5%	1'790	13.5%	1'438	11.9%	3'228	12.7%	131'593	9.7%
VS	52	3.7%	477	3.6%	515	4.3%	992	3.9%	53'563	3.9%
ZG	36	2.5%	274	2.1%	306	2.5%	580	2.3%	20'612	1.5%
ZH	365	25.8%	3'204	24.2%	3'827	31.6%	7'031	27.8%	220'618	16.2%
TOTAL	1'415	100.0%	13'225	100.0%	12'097	100.0%	25'322	100.0%	1'358'673	100.0%

Annexe

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

	dema	ndes	nouvelles places nouvelles places nouvelles places		s places	aides fina	ncières			
	clôtu	rées	accueil colle	ctif de jour	accueil pa	rascolaire	total		versé	es
canton	nombre	en %	nombre	en %	nom bre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	45	5.7%	375	4.5%	316	5.7%	691	4.9%	3'577'510	4.4%
Al	2	0.3%	0	0.0%	10	0.2%	10	0.1%	50'227	0.1%
AR	3	0.4%	20	0.2%	57	1.0%	77	0.6%	424'790	0.5%
BE	98	12.5%	785	9.3%	429	7.7%	1'214	8.7%	8'064'282	9.8%
BL	16	2.0%	123	1.5%	41	0.7%	164	1.2%	1'177'012	1.4%
BS	28	3.6%	201	2.4%	360	6.5%	561	4.0%	2'607'425	3.2%
FR	26	3.3%	227	2.7%	112	2.0%	339	2.4%	2'181'592	2.7%
GE	30	3.8%	1'267	15.1%	0	0.0%	1'267	9.1%	10'423'245	12.7%
GL	4	0.5%	14	0.2%	43	0.8%	57	0.4%	185'748	0.2%
GR	9	1.1%	74	0.9%	33	0.6%	107	0.8%	625'277	0.8%
JU	7	0.9%	69	0.8%	39	0.7%	108	0.8%	612'851	0.7%
LU	36	4.6%	205	2.4%	219	3.9%	424	3.0%	2'000'623	2.4%
NE	19	2.4%	162	1.9%	170	3.1%	332	2.4%	1'778'675	2.2%
NW	2	0.3%	0	0.0%	11	0.2%	11	0.1%	57'713	0.1%
OW	2	0.3%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	40'482	0.0%
SG	36	4.6%	255	3.0%	128	2.3%	383	2.7%	2'270'056	2.8%
SH	5	0.6%	43	0.5%	10	0.2%	53	0.4%	374'215	0.5%
SO	14	1.8%	96	1.1%	77	1.4%	173	1.2%	907'486	1.1%
SZ	12	1.5%	73	0.9%	59	1.1%	132	0.9%	645'657	0.8%
TG	21	2.7%	137	1.6%	254	4.6%	391	2.8%	1'786'898	2.2%
TI	26	3.3%	374	4.4%	175	3.2%	549	3.9%	3'081'170	3.8%
UR	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	85	10.8%	1'319	15.7%	832	15.0%	2'151	15.4%	12'150'011	14.8%
VS	28	3.6%	213	2.5%	184	3.3%	397	2.8%	2'019'455	2.5%
ZG	19	2.4%	165	2.0%	142	2.6%	307	2.2%	1'629'132	2.0%
ZH	212	26.9%	2'201	26.2%	1'849	33.3%	4'050	29.0%	23'365'478	28.5%
TOTAL	787	100.0%	8'408	100.0%	5'548	100.0%	13'956	100.0%	82'064'426	100.0%